

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE CERTAINS SACS ET SACHETS EN MATIÈRES PLASTIQUES ORIGINAIRES DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE ET DE
THAÏLANDE**

2007/48. Rectificatif (JOUE L 233 du 05/09/2007) au règlement (CE) n°1425/2006 du Conseil du 25/09/2006 (JOUE L 270 du 29/09/2006) instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains sacs et sachets en matières plastiques originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande.

Page 38, à l'annexe I, sur la liste des producteurs chinois:

au lieu de: "JINAN BAIHE PLASTIC PRODUCTS COMPANY LIMITED"

lire: "JINAN BAIHE PLASTIC CO., LTD"